



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Crise économique qui frappe la filière betteravière en 2026

Question écrite n° 15514

### Texte de la question

M. Jordan Guitton alerte Mme la ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire sur la crise économique qui frappe la filière betteravière en 2026. La filière betteravière, pilier historique de l'agriculture française et du département de l'Aube et de la souveraineté alimentaire, traverse une crise sans précédent. Les planteurs de betteraves, notamment dans la région Grand Est, subissent une pression économique insoutenable, avec des coûts de production en hausse constante et des rendements en baisse (seulement 84 t à 16° en 2025 pour le département de l'Aube, avec déjà un effet jaunisse, contre une moyenne nationale de 91 t). De plus, depuis début avril 2026, une invasion précoce de pucerons menace une nouvelle fois les récoltes, rappelant la catastrophe de la jaunisse de 2020 où les rendements avaient chuté en moyenne de 40 %, avec des extrêmes à plus de 70 %. Pour rappel, dans le département de l'Aube, la récolte de 2020 avait tout juste dépassé les 50 t à 16° en moyenne, avec des points bas à 20 t/ha sur certaines exploitations. Sans accès aux semences enrobées à la flupyradifurone, autorisées ailleurs en Europe mais toujours interdites en France, les planteurs ont déjà épuisé leurs quatre traitements foliaires autorisés, voire un cinquième en dérogation récente. Malgré ces passages de pulvérisateurs devenus presque systématiques pour les betteraviers et des investissements financiers conséquents, de l'ordre de 50 euros par hectare et par passage, le risque d'apparition prochaine de la jaunisse n'est pas écarté pour autant. La situation ne sera plus tenable très longtemps. Aussi, en plus des dérogations supplémentaires d'urgence pour 2026, la réautorisation de la flupyradifurone et de l'acétamipride, actuellement interdites en France, est une priorité absolue. Il est nécessaire de prendre les mesures de bon sens qui s'imposent. Force est de constater que les solutions alternatives à disposition ne sont ni efficaces, ni économiquement viables, comme l'INRAE l'a rappelé dans son rapport en octobre 2025. À cette urgence et au risque sur les rendements devenu prégnant, s'ajoute une pression économique insoutenable avec une hausse de plus de 30 % des charges betteravières depuis 2020. Pour la récolte 2025, cela se traduit par une estimation nationale de 2 870 euros/ha toutes charges comprises, soit, rapporté à la tonne de betterave au niveau national, de l'ordre de 31,5 euros/t (avec 91 t de rendement moyen/ha) et de plus de 34 euros/t dans l'Aube (sur la base de 84 t/ha en moyenne). À ce montant, il faut désormais intégrer l'inflation sur le GNR et les engrais, auxquels il convient d'ajouter le MACF ; le tout pourrait se traduire par une augmentation de près de 320 euros/ha (estimation de +50 % sur la part engrais et GNR). Ainsi, le coût à la tonne de betterave passerait, sur la base des rendements 2025, à 35 euros au niveau national et à 38 euros pour le département de l'Aube. Avec un prix moyen de 32 à 35 euros/tonne en 2025, les betteraviers de l'Aube se retrouvent, en moyenne, en deçà de leur seuil de rentabilité. La filière est au bord de l'asphyxie, avec un risque élevé de limitation des emblavements en 2027 pour toutes les raisons évoquées précédemment, sans omettre la lassitude des producteurs qu'il ne faut pas minimiser. Cette situation n'est pas sans danger pour les sites industriels, pourtant dotés de très grandes performances, avec des capacités de traitement journalières comprises entre 20 000 et 26 000 t de betteraves et de 25 000 t/jour pour le site aubois d'Arcis-sur-Aube. Comme si cette accumulation de difficultés ne suffisait pas, la région Grand Est a, quant à elle, fait le choix d'une écotaxe régionale sur certaines routes. Ce choix va pénaliser l'économie des territoires et renchérir le coût d'approvisionnement. Des distorsions de concurrence seront ainsi créées, cette fois au sein d'un même département, alimentant encore un peu plus la crise en cours. M. le député demande à Mme la ministre quelles mesures d'urgence seront prises pour éviter l'effondrement des rendements en 2026, pour accompagner le revenu des planteurs et comment la législation sera révisée pour mettre fin à la concurrence déloyale destructrice que subissent les planteurs de betteraves français. Également, il souhaite connaître les

actions qu'elle mène au niveau de l'Union européenne pour suspendre la taxe MACF sur les engrais. Enfin, il lui demande si elle compte intervenir sur l'écotaxe poids lourds prévue par la région Grand Est, qui va encore alourdir les charges des betteraviers, fragilisant un peu plus la filière et l'économie des territoires ruraux.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jordan Guitton](#)

**Circonscription :** Aube (1<sup>re</sup> circonscription) - Rassemblement National

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 15514

**Rubrique :** Agriculture

**Ministère interrogé :** [Agriculture, agro-alimentaire et souveraineté alimentaire](#)

**Ministère attributaire :** [Agriculture, agro-alimentaire et souveraineté alimentaire](#)

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [2 juin 2026](#), page 4707